

REUNION DU 24/01/2006

COMPTE RENDU

• Etaient Présents :

- Mr. MARTINERIE, Conseiller général du Canton de Macon sud, Vice-Président du Conseil général de Saône-et-Loire chargé de l'Environnement
- Mr. WABINSKI, Directeur général adjoint chargé du pôle Aménagement et Développement Durable
- Mr DJOUDI, chargé de mission au Cabinet
- Mr. VERY, Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA)
- Madame HARBUSCH, experte en chiroptères missionnée par le CG71
- Mr BOULLIER, Directeur de l' Environnement (DE)
- Mr LAUVERNIER , chargé de mission à la Direction de l'Environnement

• Etaient excusés :

- Direction Régionale de l'ENvironnement (DIREN Bourgogne), pour cause d'intempérie
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), pour cause d'intempérie
- Service Voie Verte de la Direction des Routes et Infrastructures (DRI), pour cause d'intempérie
- Mr JACQUEMARD, Conseiller général du canton de SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY, Vice Président chargé du Conseil général chargé du Tourisme
- Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL)
- Société d'Histoire Naturelle d' Autun (SHNA)
- Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC)

• Pièces jointes à ce Compte-rendu :

- Powerpoint faisant un point sur l'avancement des travaux dans le tunnel, présenté lors de la réunion
- Document faisant le bilan d'exécution des travaux effectués avant la fermeture du tunnel

Mr MARTINERIE a débuté la réunion en exprimant ses regrets devant le nombre important de désistements (dont une partie était due aux intempéries), l'un des objectifs de cette réunion étant de privilégier les échanges entre les différents acteurs. Le Conseil général ne peut donc que déplorer ce manque de participation, notamment de la part des associations.

Mr MARTINERIE a, par ailleurs, rappelé l'intérêt de cette séance complémentaire aux comités de suivi de l'APPB de la DIREN. Il a ainsi précisé :

- d'une part, que des règles comptables s'imposent au Conseil général et qu'un délai préalable, avant tout aménagement, est nécessaire afin de procéder à l'inscription des crédits et à la rédaction des notes et rapports correspondants,
- d'autre part, que le règlement de l'APPB interdisant toute intervention dans le tunnel du 15 octobre au 31 mars, il convenait de réunir préalablement l'ensemble des éléments nécessaires à tout aménagement.

Des réunions de réflexions, avant validation en comité de suivi, s'imposent donc afin d'organiser au mieux et le plus en amont possible, tout aménagement, dans le but de travailler de la manière la plus professionnelle possible, en évitant la précipitation.

⇒ Déroulement de la réunion

Un document Powerpoint, réalisé par la Direction de l'Environnement (DE), présentait les travaux déjà effectués ainsi que les aménagements envisagés dans le tunnel. Chaque point a donné lieu à divers commentaires et réflexions.

A noter que l'ONCFS avait préalablement informé la DE que le dernier comptage des chauves-souris, réalisé en janvier 2007, ne faisait pas état d'une baisse significative du nombre de chiroptères (le document officiel de ce comptage n'a toutefois pas encore été transmis au Conseil général).

## **1- Grenier**

Conformément aux décisions prises lors du comité de suivi du 11 octobre 2006, le grenier a été prolongé de 10 mètres afin d'inclure la zone enrochée dans son périmètre.

D'autre part, le Conseil général procèdera à des vérifications plus poussées concernant la présence éventuelle de matières toxiques dans les éléments constituant le grenier.

## **2- Analyses toxicologiques**

Compte tenu de l'état de décomposition avancée des cadavres récupérés les années précédentes, il n'a pas été possible de les conserver. De ce fait, des analyses toxicologiques plus poussées, destinées à déterminer la cause de mortalité, ont été impossibles à réaliser par le LDA.

C'est pourquoi, afin de procéder à ces examens, il est impératif de récupérer de nouveaux cadavres de chauves-souris dans les meilleures conditions. A cet effet, outre des boîtes spécifiques de récupération des cadavres de chauves-souris, il a été demandé au LDA de transmettre aux acteurs concernés (associations, ONCFS, Service Voie-Verte) un protocole précis concernant les conditions de ramassage, de conservation etc.... Une liste précise des recherches toxicologiques à mener sera transmise au LDA par la chargée d'étude, Madame HARBUSCH.

### 3- Les ouvertures

En application des préconisations du dernier comité de suivi, la cheminée a été fermée en son sommet au moyen d'une plaque métallique afin de réduire au maximum les courants d'air et maintenir un microclimat plus favorable aux chauves-souris. Madame HARBUSCH a, de plus, précisé que ce conduit pourrait désormais devenir un lieu d'installation pour les chauves-souris.

Afin de limiter la perte de chaleur au niveau du plafond (confirmée par l'échappement de vapeur, observée lors d'une visite de terrain le lendemain), lieu de vie des chauves-souris, il s'avère essentiel de calfeutrer la partie supérieure des 2 portes situées côté Berzé par l'intermédiaire d'une matière souple (maintenant leur mobilité).

Néanmoins, pour permettre la ventilation du tunnel et favoriser le passage d'espèces de grande taille, une nouvelle ouverture, plus large, sera pratiquée en contrebas.

*Remarque de Mme HARBUSCH* : quels que soient les aménagements réalisés, il ne sera plus possible de restituer les conditions microclimatiques initiales liées à l'ancienne affectation du tunnel (champignonnière produisant beaucoup de calories).

Le Département proposera un dossier à la DIREN relatif à cet aménagement, en vue d'un examen lors de du prochain comité de pilotage APPB, qu'il serait souhaitable de tenir avant la fin du premier semestre.

### 4- Suivis

Sept capteurs thermiques et hygrométriques ont été réceptionnés par la DRI. Ceux-ci seront disposés, comme prévu, le long le tunnel (y compris dans le grenier) en vue d'évaluer les variations microclimatiques.

Afin d'analyser très précisément les données de ces relevés et de déterminer les espèces de chauves-souris susceptibles de s'installer en différents points du tunnel, un tableau des exigences écologiques, applicables à chaque espèce de chiroptères, a été demandé à Mme HARBUSCH par le Conseil général.

*Remarque* : la baisse du nombre de chauves-souris pourrait, éventuellement, s'expliquer par leur migration dans les combles du château de Berzé, situé à proximité. Cette hypothèse est à vérifier.

Sachant qu'il ne sera pas possible de reconstituer entièrement la population initiale de chauves-souris, Madame HARBUSCH a préconisé de rechercher, en partenariat avec les associations locales, via des séances de radiopistage, des colonies alternatives. Cette recherche pourrait être menée courant 2008 après un temps d'observation consécutif aux modifications intervenues (prolongement du grenier, aménagement des portes, etc...).

Dans cette hypothèse, un protocole d'intervention très précis a été demandé à Mme HARBUSCH afin de suivre, dans les meilleures conditions, les déplacements des chauves-souris.

Celle-ci a par ailleurs présenté au cours de la réunion, pour information, différentes photos d'aménagements d'entrée de tunnels abritant des colonies de chiroptères.

**Dispositif de fermeture actuel du tunnel (coté Berzé)**



**Exemples d'ouverture préconisés par Madame HARBUSCH afin de permettre le passage des chiroptères**

